

Panorama de Saint-Martin

CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES

Chef-lieu	Marigot
Superficie	56 km ² (hors Sint Maarten - 34 km ² -)
Situation géographique	Arc antillais - Paris à 6 700 km, New York à 2 700 km, Guadeloupe à 260 km
Langues parlées	Français, Anglais, Créole
Monnaie	Euro
Statut	Collectivité d'Outre-mer (COM) et Région Ultrapériphérique (RUP)
Représentation nationale	1 député, 1 sénateur, 1 représentant au Conseil économique, social et environnemental
Représentation de l'Etat	Préfet

Repères historiques

L'île de Saint-Martin est située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de Saint-Barthélemy. L'île aurait été découverte par Christophe Colomb lors de son deuxième voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Occupée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors reprise par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Depuis, l'île est partagée en deux parties, entre lesquelles la circulation est libre : une partie néerlandaise (Sint Maarten) au sud, d'une superficie de 34 km², et une partie française au nord, couvrant 56 km², où siège la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Le rattachement administratif de Saint-Martin comme commune du département de la Guadeloupe, en vigueur depuis 1947, a pris fin en 2007. Le processus d'évolution statutaire qui avait été engagé une dizaine d'années plus tôt par les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de collectivité d'Outre-mer (COM) suite à la consultation électorale du 7 décembre 2003, approuvée par 76,2 % des votants à Saint-Martin.

Organisation institutionnelle

Le 15 juillet 2007, la nouvelle COM de Saint-Martin a été officiellement érigée par la mise en place de son conseil territorial composé de 23 membres. Ses institutions, qui fonctionnent de manière effective depuis 2009, comprennent également un Conseil exécutif de 7 membres et un Conseil économique, social et culturel (CESC).

Régie par la loi organique du 21 février 2007, Saint-Martin exerce l'ensemble des compétences dévolues à la commune, au département et à la région, ainsi que celles que l'État lui a transférées. La nouvelle collectivité est désormais compétente pour ce qui concerne la fiscalité, les transports routiers, les ports maritimes, la voirie, le tourisme, le droit domanial de la collectivité, l'accès au travail des étrangers, à quoi s'ajoutent les compétences en matière d'urbanisme, de construction, de logement, d'énergie, ainsi qu'en matière de création et d'organisation des services et établissements publics. Elle peut également adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement. L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de droit monétaire, bancaire et financier, d'où la désignation d'un préfet représentant l'État et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. La nouvelle préfecture, compétente sur les deux collectivités, est installée à Marigot (Saint-Martin) avec une annexe à Gustavia (Saint-Barthélemy).

La collectivité s'attache, avec le concours de l'État, à établir un budget qui lui permette de mettre en œuvre ses compétences. L'instauration en août 2010 de la taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) constitue à ce titre une étape importante dans la consolidation des ressources fiscales de la collectivité. Celle-ci a rapporté 6,5 millions d'euros en 2012.

Au niveau communautaire, Saint-Martin est officiellement devenue Région Ultrapériphérique (RUP) avec la ratification du traité de Lisbonne entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009.

Au plan national, la création d'un siège de député pour les deux îles, faisant suite à celle d'un siège de sénateur est effective depuis les élections législatives de juin 2012.

UN RYTHME DE PROGRESSION DÉMOGRAPHIQUE RALENTI

En 2010, la population de la partie française de l'île comptait 36 969 habitants, en hausse de 27 % par rapport à 1999, et de 0,4 % par rapport à 2009 ; celle de la partie néerlandaise s'élevait à 37 429 habitants, en baisse de 8,4 % sur un an. L'augmentation annuelle moyenne (+2,2 %) sur la décennie est très inférieure au rythme élevé des années 1980 (+17,1 %), caractérisées par un solde migratoire nettement positif. Alors qu'en 1990 la communauté étrangère représentait environ 53 % de la population totale, sa part s'est réduite à 35,3 % en 2009, sous l'effet notamment des lois sur l'immigration.

Du fait d'un fort taux d'accroissement naturel, la population est restée très jeune : 37 % a moins de 20 ans en 2009 contre 30 % à la Guadeloupe et 22 % à Saint-Barthélemy. Selon les projections de l'INED, à l'horizon 2030, la population devrait rester jeune, malgré un doublement de la part des plus de 60 ans. Selon les scénarios, elle atteindrait entre 45 000 et 61 600 habitants.

La densité de population de Saint-Martin est de 697 habitants par km², supérieure à celles de la Guadeloupe (247 hab./km²) et de Saint-Barthélemy (425 hab./km²).

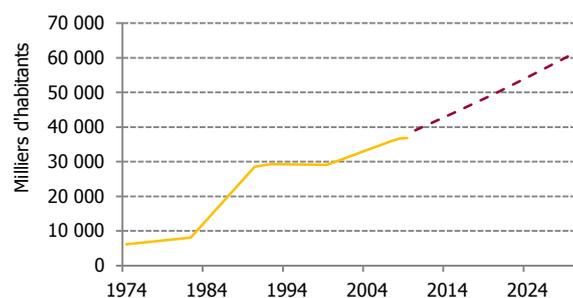
Indicateurs démographiques

	Saint-Martin	France ⁽¹⁾
Population (milliers, millions pour la France, au 01/01/2010)	36 969	65,8
Part des moins de 20 ans (en %, 2009)	37	24,7
Part des 20 - 59 ans (% , 2009)	55	51,5
Part des 60 ans et plus (% , 2009)	8	23,8
Densité de population (hab./km ² , au 01/01/2010)	697	115 ⁽²⁾
Taux de croissance annuel moy. de la pop. (%)	2,2 ⁽³⁾	0,6 ⁽⁴⁾
Taux de natalité (pour 1 000 habitants, 2012)	26,0 ⁽⁵⁾	12,6
Taux de mortalité (pour 1 000 habitants, 2012)	3,2 ⁽⁵⁾	8,7

(1) Au 01/01/2013, Bilan démographique de l'Insee 2012 ; (2) Densité de la population française en 2011 ; (3) Entre 1999-2010 ; (4) Entre 2003 et 2013 ; (5) Données 2009

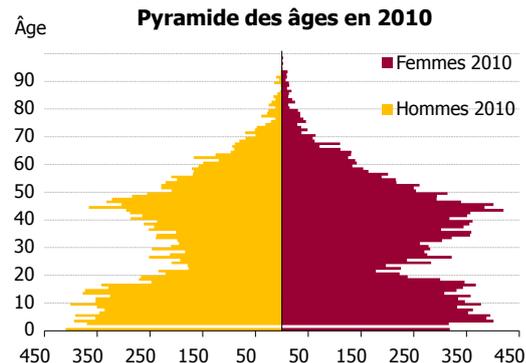
Source : INSEE

Population à l'horizon de 2030



Source : INSEE, INED, estimation 2012

Pyramide des âges en 2010



Source : INSEE

PANORAMA DE L'ÉCONOMIE

Pour comprendre les problématiques relatives au développement économique et social de Saint-Martin, il est nécessaire de tenir compte de la continuité territoriale avec la partie néerlandaise qui engendre une situation très concurrentielle. En effet, Sint Maarten est plus attractive pour les affaires en raison d'une réglementation moins contraignante, de coûts d'exploitation plus faibles et d'une fiscalité moins lourde. En revanche, côté français, le système d'éducation et de santé est de meilleure qualité. Une part des prestations sociales et des revenus générés par l'activité dans les secteurs public et privé est dépensée à Sint Maarten, bénéficiant à l'économie de la partie néerlandaise, où le dollar américain est la monnaie la plus courante.

Afin de renforcer la coopération entre les deux parties de l'île, la France a ratifié le 12 octobre 2010 l'accord franco-néerlandais de coopération douanière. Une instance de dialogue entre les deux parties de l'île a également été créée fin 2011. Cette commission mixte entend formaliser les relations entre les autorités dans les domaines de la sécurité, de l'environnement, de l'énergie, du traitement des déchets, de la santé, de l'éducation et de l'immigration.

Un niveau de PIB par habitant relativement peu élevé

Une estimation du PIB de Saint-Martin réalisée en 2005 dans le cadre du partenariat CEROM (Comptes Économiques Rapides de l'Outre-mer) l'évalue à 421 millions d'euros (M€) en 1999, soit près de 14 500 € par habitant, niveau inférieur de 39 % à la moyenne nationale à cette date, de 21 % au PIB par habitant de la partie néerlandaise (16 500 € environ) et sensiblement égal à celui de la Guadeloupe. En 2009, un rapport de l'Inspection générale des Finances évalue le PIB à 560 M€ et le PIB moyen par habitant à 16 000 euros, soit 12 % de moins qu'en Guadeloupe.

Principaux indicateurs économiques	Saint-Martin	Sint Maarten	France
PIB (Milliards d'euros courant, 1999)	0,421 ⁽¹⁾	-	1 367
PIB / habitant (euros, 1999)	14 500 ⁽¹⁾	16 500	22 664
Dépenses réelles de la collectivité (M€, 2012)	132,8	-	-
Recettes réelles de la collectivité (M€, 2012)	124,9	-	-
Dettes de la collectivité (M€, 2012)	50,6	-	9 ⁽²⁾

(1) Estimation CEROM, (2) Dette publique notifiée ou au sens de Maastricht

Sources : INSEE, Collectivité de Saint-Martin, CBS Labour Force Service Estimation

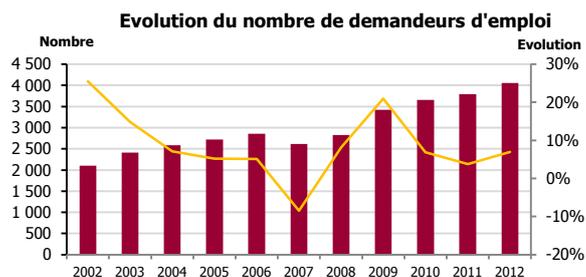
Un chômage deux fois plus important que sur la partie néerlandaise

La population active de Saint-Martin compte 17 608 personnes en 2009 (contre 24 344 à Sint Maarten). Elle représente 72,4 % de la population en âge de travailler, soit un niveau légèrement supérieur à celui de la France métropolitaine (70,9 %).

Le nombre d'actifs occupés à Saint-Martin était de 12 920 en 2009 (73 % de la population active). Cette proportion est inférieure de 15 points à celle relevée dans la partie néerlandaise à la même date.

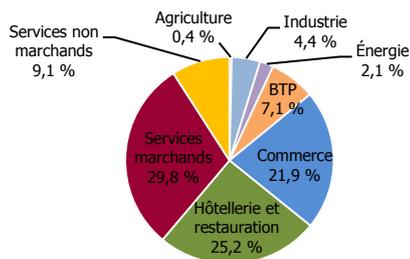
La répartition de l'emploi est relativement similaire à celle observée côté néerlandais. En 2012, 64,1 % des actifs occupés travaillent dans le secteur des services, 21,9 % dans le commerce et 7,1 % dans le secteur du BTP.

Le taux de chômage s'établit à 26,6 % en 2009, stable par rapport à 1999. A Sint Maarten, il est deux fois moindre, 12,2 % en 2009, mais la comparaison est difficile en raison notamment d'une réglementation très différente en matière d'emploi et de protection sociale.



Source : DIECCTE - DEFM A, données brutes

Répartition de l'emploi salarié à Saint-Martin

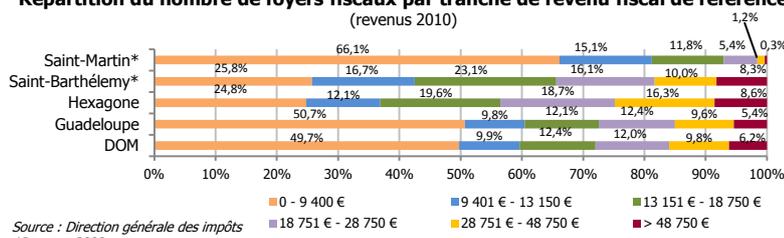


Source : Unédic, chiffres provisoires 2012

Une majorité de faibles revenus

La répartition par tranche de revenus des foyers fiscaux est assez éloignée de celle relevée dans l'hexagone et à Saint-Barthélemy. En 2010, les foyers dont les revenus fiscaux sont compris dans la tranche la plus basse (inférieurs à 9 400 €) représentent 66,1 % des foyers fiscaux. Les tranches les plus élevées (supérieurs à 18 750 €) ne représentent que 6,9 % de l'ensemble, contre 34,4 % à Saint-Barthélemy, 27,4 % en Guadeloupe et 43,6 % dans l'hexagone.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence (revenus 2010)



Source : Direction générale des impôts
*Revenus 2008

LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et sur la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie de Saint-Martin est aujourd'hui fortement tertiaisée et dépend largement du tourisme.

Principaux indicateurs sectoriels	2012		Evol. (1) 12/06	
	2012	Evol. 12/06	2012	Evol. (1) 12/06
Nombre de nuitées hôtelières	272 000	-3,2% (1)	Trafic inter-île	141 913 -3,1%
Nombre de chambres d'hôtels	1 678	0,4% (1)	Passagers à l'aéroport	201 219 2,3%
Taux d'occupation	49,8 %	-10,3 pts	Demande de permis de construire	81 -12,1%
Nombre de croisiéristes	4 793	-9,7% (1)	Permis de construire délivrés	54 -14,2%

(1) Taux de croissance annuel moyen

Sources : Port de Marigot, Collectivité de Saint-Martin, aéroport de Grand'Case, Caribbean Tourism Organization (CTO)

La reprise du tourisme s'essouffle

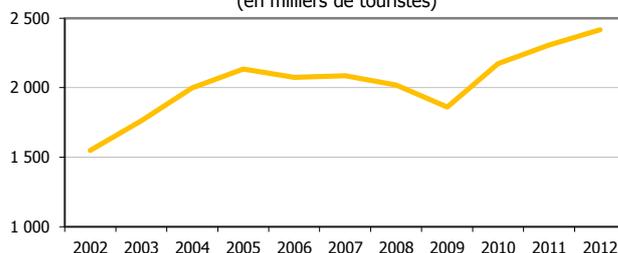
Le secteur du tourisme, qui a bénéficié des opportunités générées par la défiscalisation dès les années 1980, constitue l'un des piliers de l'économie saint-martinoise. Il regroupe de nombreuses activités dont la branche de l'hôtellerie et de la restauration qui représentait en 2010, 1 424 salariés, soit 26,7 % des effectifs salariés contre 5,4 % à la Guadeloupe et 35,5 % à Saint-Barthélemy.

L'île accueille surtout une clientèle nord-américaine et, dans une moindre mesure, des visiteurs européens et sud-américains. Près de 90 % des visiteurs sont des croisiéristes de passage qui profitent de la zone franche de Phillipsburg, côté néerlandais.

Principal pilier du développement touristique de l'île, l'activité de croisière s'est considérablement développée depuis la mise en service en 2000 du seul port en eau profonde de l'île situé à Phillipsburg, permettant l'accostage des paquebots de croisière. Le port de Marigot côté français, ne disposant pas des infrastructures autorisant l'accueil de paquebots de croisière à fort tirant d'eau, a ciblé une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petites tailles (100 à 360 passagers).

La fréquentation touristique de l'île de Saint-Martin a accéléré son développement à partir de 2000, en lien avec le renforcement de la capacité d'accueil du port de Phillipsburg. Elle atteignait 2,1 millions de touristes en 2005 mais a ensuite diminué affichant en 2009 un retrait de 12,8 % par rapport à 2005. L'année 2010 marque la reprise de la fréquentation touristique. En 2012, le nombre de visiteurs sur l'île atteint le pic historique de 2,4 millions (contre 2,3 et 2,2 millions respectivement en 2011 et 2010), soit une hausse de 27,2 % par rapport au creux de 2009.

Evolution de la fréquentation de l'île (en milliers de touristes)



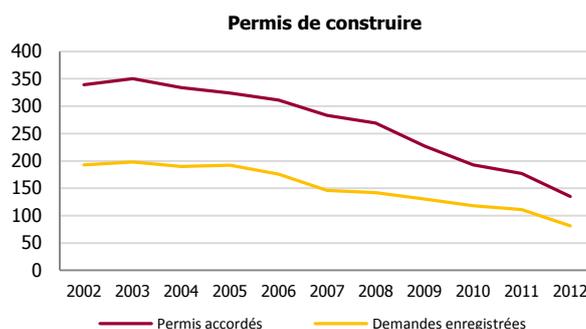
Sources : Aéroports de Juliana et de Grand'Case, Port de Marigot, Caribbean Tourism organization (CTO)

Le BTP se maintient difficilement

Jusqu'en 2008, la croissance démographique et le développement économique de l'île ont contribué à la croissance du secteur du BTP, en dépit de la concurrence importante exercée par les entreprises implantées en partie néerlandaise.

Malgré le manque de statistiques, les éléments qualitatifs disponibles semblent indiquer un net ralentissement de l'activité du secteur, en particulier depuis fin 2008, en lien avec les premiers signes de la crise. Le nombre de permis de construire délivrés par la collectivité chute de 44,3 % entre 2009 et 2012 alors que l'encours de crédits immobiliers aux entreprises ne progresse que de 2,3 % sur la même période.

En 2012, le secteur emploie 7,1 % des effectifs salariés recensés par l'Unédic, en recul de 0,3 point par rapport à 2010.



Source : Collectivité de Saint-Martin

LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

En 2012, 6 établissements de crédit locaux sont recensés à Saint-Martin : 4 banques affiliées à l'Association française des banques (AFB) et 2 banques mutualistes. Ces établissements totalisent 14 guichets bancaires et emploient 72 agents.

À titre de comparaison, la partie néerlandaise compte 11 établissements de crédit.

Le taux d'équipement en guichets bancaires et distributeurs automatiques reste stable sur un an.

Dans un contexte économique dégradé, l'encours des crédits sains enregistre une nouvelle baisse (-2,7 % sur un an) fin 2012. Le rythme de croissance des crédits aux ménages (+3,3 %), connaît un net tassement (+8,6 % en 2011), en lien avec un financement de la consommation qui s'essouffle (+2,3 % en 2012 contre +10,8 % l'année précédente). Les crédits à l'habitat sont toutefois, bien orientés : +6,7 % sur un an. L'encours des crédits aux entreprises affiche en revanche une baisse (-8,4 %), reflétant les difficultés rencontrées par ces acteurs économiques.

En fin 2012, le niveau des actifs financiers des agents économiques de Saint-Martin retrouve une trajectoire haussière. À 266 millions €, l'encours progresse de 3,2 % après une baisse de 2,3 % en 2011. L'évolution d'ensemble est essentiellement liée au dynamisme des placements liquides ou à court terme (+7,1 % après +4,6 % en 2011).

Indicateurs entreprises	2012
Coût moyen du crédit aux entreprises (% , Guadeloupe et Iles du Nord, janv. 2012)	5,3
Actifs financiers ⁽¹⁾ (M€)	145,0
Concours bancaires ⁽²⁾ (M€)	86,7
dont crédits d'exploitation (%)	11,6
dont crédits d'investissement (%)	62,6
dont crédits à la construction (%)	25,8

(1) auprès des établissements de crédits locaux, hors La Banque Postale
(2) concours sur l'ensemble des établissements de crédits, hors La Banque Postale
Source : Iedom

Indicateurs monétaires et financiers	2008	2012
Nombre d'habitants par guichet bancaire	3 055	2 746
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 666	1 326
Nombre de comptes bancaires par habitant	0,68	0,82
Actifs financiers des agents économiques ¹ (M€)	209,5	266,0
Encours sains des agents économiques ² (M€)	185,7	198,7

¹ auprès des établissements de crédits locaux, hors La Banque Postale
² concours sur l'ensemble des établissements de crédits, hors La Banque Postale
Source : Iedom

Indicateurs ménages	2012
Actifs financiers ⁽¹⁾ (M€)	105,2
Concours bancaires ⁽²⁾ (M€)	104,6
dont crédits à la consommation (%)	18,4
dont crédits à l'habitat (%)	81,6

(1) auprès des établissements de crédits locaux, hors La Banque Postale
(2) concours sur l'ensemble des établissements de crédits, hors La Banque Postale
Source : Iedom

NB : Les données utilisées dans cette note sont arrêtées au 31 décembre 2012.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE - Responsable de rédaction : Charles APANON

Editeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : le 27 Septembre 2013 – Dépôt légal : Septembre 2013 – ISSN 1952-9619